

CHOIX d'un terrain destiné à un cimetière à la Montagne (proposition de M. BAILLY et proposition de M. HAUTBOIS)

M. MANES. - Lors de notre réunion du 21 Juin dernier nous avons ~~adopté~~ la proposition de M. BAILLY en ce qui concerne son terrain sis à la Montagne, aujourd'hui on vous demande votre avis sur le terrain HAUTBOIS. Cette deuxième proposition est à retenir et on pourrait affecter le terrain à un terrain de sports.

Après échange de vues le Maire demande au Conseil d'adopter la délibération suivante:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

et après avoir entendu les conclusions présentées par Monsieur Charles Olivier MANES, Adjoint Spécial de la Montagne, tendant à maintenir le vote intervenu le 21 Juin 1960 aux fins d'acquérir le terrain proposé par M. Gaston BAILLY,

estimant, ~~sur~~ ces conclusions, que le terrain proposé par M. HAUTBOIS ne présente pas de meilleurs avantages, quant à la situation, que la proposition de M. BAILLY,

confirme son vote du 21 Juin 1960, mais demande au vendeur de réduire son prix à 300 Fr./.

retient toutefois l'offre de M. HAUTBOIS pour être examinée de plus près, en vue d'une construction d'école.

./...

M. AUBER. demande qu'une commission soit nommée afin de se rendre sur les lieux.

Cette proposition est adoptée par le Conseil qui désigne MM. REYDELLET, MANES, MONDON et AUBER.